

Memo

Date : 27 juin 2019
A : L'ensemble des collaborateurs
De : Direction des Ressources Humaines
Objet : Grille de remboursement des frais professionnels

Vous trouverez ci-dessous, la grille de remboursements des frais professionnels, en vigueur à compter du **1^{er} juillet 2019**.

Cordialement,



Martine MONTIER
Directrice des Ressources Humaines

TABLEAU DES REMBOURSEMENTS DES FRAIS CHUBB France

Actualisation au 1^{er} juillet 2019

Titre restaurant sédentaires	9,05 € Part Salariale : 3,62 € Part Patronale : 5,43 €														
Remboursement repas (midi) itinérants	13 ,03 € (forfait) (*)														
Remboursement repas (soir) itinérants	17 € avec justificatif plafonné														
Sédentaires en déplacement midi	17 € avec justificatif plafonné														
Sédentaires en déplacement soir	17 € avec justificatif plafonné														
Soirée étape (dîner, chambre, petit déjeuner) (**)	100 € avec justificatif plafonné 120€ avec justificatif plafonné, en Île-de-France														
Indemnités kilométriques sédentaires utilisant leur véhicule personnel selon barème URSSAF www.urssaf.fr (par convention, la distance est décomptée à partir de l'agence).	Extrait du barème URSSAF :														
	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="text-align: center;">Puissance fiscale</th> <th style="text-align: center;">Jusqu'à 5000 km</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">3 cv et moins</td> <td style="text-align: center;">d x 0,451€</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">4 cv</td> <td style="text-align: center;">d x 0,518€</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">5 cv</td> <td style="text-align: center;">d x 0,543€</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">6 cv</td> <td style="text-align: center;">d x 0,568€</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">7 cv et plus</td> <td style="text-align: center;">d x 0,595€</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: center;"><small>d = distance parcourue à titre professionnel en km</small></td> </tr> </tbody> </table>	Puissance fiscale	Jusqu'à 5000 km	3 cv et moins	d x 0,451€	4 cv	d x 0,518€	5 cv	d x 0,543€	6 cv	d x 0,568€	7 cv et plus	d x 0,595€	<small>d = distance parcourue à titre professionnel en km</small>	
	Puissance fiscale	Jusqu'à 5000 km													
	3 cv et moins	d x 0,451€													
	4 cv	d x 0,518€													
	5 cv	d x 0,543€													
6 cv	d x 0,568€														
7 cv et plus	d x 0,595€														
<small>d = distance parcourue à titre professionnel en km</small>															
Prime de panier (Acquigny)	6,70 €														
Prime salle blanche	30 €														
Travaux du week-end (samedi, dimanche et jour férié) (***)	17 € avec justificatif plafonné														
Nettoyage des tenues professionnelles (uniformes)	44 € annuels														

(*) Pour les itinérants cadres et non cadres – si la distance entre l'agence et le lieu de repas est égale ou supérieure à 20 km ou 20 mn.

(**) Si le dîner, la chambre et le petit déjeuner sont pris dans des établissements différents, le cumul des dépenses doit respecter le plafond défini pour la soirée étape ; le dîner est remboursé dans la limite de 17€.

(***) Remboursement des frais de repas le WE ou un jour férié, en cas d'intervention lors d'une astreinte.